



**FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES RETRAITÉS  
DE LA FONCTION PUBLIQUE**  
20 Rue VIGNON - 75009 PARIS - Site internet : [www.fgrfp.org](http://www.fgrfp.org)

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

***Fin de vie : une proposition de loi consensuelle, en deçà des attentes***

La FGR-FP a défini sa position à son dernier congrès : elle « demande le développement des services de soins palliatifs, pour chaque personne la reconnaissance du droit de décider des conditions de sa fin de vie et la garantie de pouvoir être mise en situation d'exprimer ses volontés, l'obligation absolue du respect de ses directives. Elle demande qu'il y ait plus d'informations sur l'existence du dispositif des directives anticipées. »

Soins palliatifs : 20 % seulement des personnes concernées peuvent en bénéficier, tant l'insuffisance des structures et des personnels est criante. La FGR-FP demande que l'accès à ces soins soit possible partout, que ce soit à l'hôpital ou à domicile, et qu'une culture des soins palliatifs comme du traitement de la souffrance en général fasse partie de la formation de l'ensemble des soignants. Il serait salutaire que le projet de loi sur la santé en cours de réécriture ne reste pas muet sur cette question.

Le dispositif proposé pour les directives anticipées et pour la personne de confiance est un progrès. Cependant ce dispositif ne concerne que les traitements et actes médicaux et le corps médical conserve une marge de manœuvre pour se délier de l'obligation de les respecter.

Le droit de décider des conditions de sa fin de vie n'est pas reconnu puisque la seule possibilité offerte à la personne atteinte d'une affection grave et incurable engageant son pronostic vital est la sédation profonde et continue jusqu'au décès. Sans aller jusqu'à instituer un droit ou un devoir de tuer il est possible de légaliser une aide active à mourir dans des conditions strictement définies, laissant à la personne le droit de déterminer ce qu'elle entend par une « fin de vie digne et apaisée ».

La fin de vie ce n'est pas que l'instant de la mort. L'hôpital manque de moyens pour accueillir dignement. Il est condamné à faire 3 milliards d'économies d'ici 2017 et la disponibilité des personnels comme l'adéquation quantitative et qualitative des locaux s'en ressentiront. Il ne faudrait pas qu'en plus des considérations idéologiques, religieuses ou culturelles viennent contrecarrer l'exigence d'un meilleur accompagnement de la fin de vie.

Paris, le 10 mars 2015

Contact : FGRFP 20 rue Vignon 75009 PARIS

[secretariat@fgrfp.org](mailto:secretariat@fgrfp.org)

☎ : 01 47 42 80 13